

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1992>



L'évaluation du baccalauréat professionnel

- Certification - Lycée Professionnel -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2022

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous droits réservés

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

[Textes officiels](#)

[Modalités d'évaluation](#)

[Les inaptitudes](#)

[Accompagnement dans la rédaction des référentiels certificatifs BAC Professionnel](#)

Annexe - [Référentiel académique pour l'examen ponctuel terminal épreuves adaptées](#)

Annexe - [Référentiel académique pour l'examen ponctuel terminal](#)

L'EPS est concernée au même titre que les autres disciplines par l'allègement de la pression certificative en seconde. Il s'agit d'un choix d'alléger les épreuves de CAP/BEP pour passer de 3 épreuves à 2 épreuves et de « protéger » le bac en maintenant l'exigence des 3 épreuves (comme au Bac GT = égale dignité des filières) en tenant compte des PFMP (possibilité de capitaliser une épreuve dès la classe de 1ère). En conséquence, alignement du CAP deux ans sur le CAP/BEP intermédiaire avec pour seule différence la certification possible sur les deux années du CAP deux ans.

Passer à deux épreuves peut quand même permettre de faire vivre aux élèves une EPS diversifiée et équilibrée avec des cycles multiples (par exemple apprendre à nager aux élèves sans préoccupation de certification).

Une mise en oeuvre de cet arrêté pour les élèves entrant en seconde (ou en 1ère année de CAP) pour une première session rénovée en 2018 est décidée.

La circulaire [circulaire du 29-12-2020](#) La présente circulaire précise les modalités d'évaluation de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'art, définies par l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuve d'enseignement général à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis.

Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.

Elle se substitue, à compter de la session 2022 du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art, aux dispositions et aux référentiels de l'annexe 2 de la circulaire n° 2018-029 du 26 février 2018 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Les modalités d'évaluation

Le contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur trois activités physiques, sportives et

artistiques (Apsa) qui relèvent de trois champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères d'évaluation ([annexe 1](#)).

Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu de façon privilégiée à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.

L'examen ponctuel terminal

Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel choisissent deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents. Ces épreuves sont choisies parmi les activités proposées en annexe 2 de la présente circulaire ; l'une d'elles peut être choisie parmi les activités académiques fixées par le recteur d'académie pour l'examen ponctuel. Les épreuves liées à ces activités visent à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal, mentionné en [annexe 2](#).

Les Inaptitudes

Les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au vu de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont son annexe disponible au BOEN n° 15 du 14 avril 1999) donnent lieu à une dispense d'épreuve. Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, l'établissement peut proposer un contrôle en cours de formation avec une, deux ou trois activités adaptées.

Certificat à utiliser pour les épreuves ponctuelles



Certificat médical examen ponctuel

Certificat à utiliser pour les épreuves en contrôle en cours de formation



Certificat médical CCF

Accompagnement dans la rédaction des référentiels certificatifs BAC Professionnel

La circulaire du 29-12-2020 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive présente l'organisation du CCF et le référentiel national d'évaluation de l'enseignement de l'EPS au Bac Professionnel et au brevet des

métiers d'art.

Elle précise la nécessité d'établir un référentiel local conforme au cadre national, dans chacune des activités support de l'évaluation pour la session 2022.

Dans le cadre de l'accompagnement dans vos travaux de rédaction des nouveaux référentiels, nous vous proposons des documents d'aide à l'écriture :

" [Les référentiels cadres nationaux par champ d'apprentissage](#) ;

" [Les référentiels cadres vierges académiques](#) ;

" [La grille d'analyse d'un référentiel BAC PRO](#) ;

" [Des illustrations par champ d'apprentissage](#).

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables ci-dessous.

Vous veillerez, une fois vos référentiels rédigés, à vérifier leur conformité en vous référant à la grille d'analyse et d'auto-évaluation/conformité fournie par l'inspection.

Le dépôt des référentiels se fera obligatoirement à partir de l'application I-PackEPS utilisée comme une plateforme de stockage et de restitution.

Pour que les référentiels puissent être opérationnels au plus tôt dans l'année scolaire 2021-2022, vous pouvez dès à présent déposer vos référentiels.

La date limite de retour des référentiels est fixée au vendredi 28 mai 2021.

Pour déposer vos référentiels, nous vous invitons à suivre le tutoriel accessible sur le site EPS de l'académie à partir du lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=aOwouZf6FcE>

Important : Nous vous invitons à convertir vos documents au format .pdf

Pour la session 2022, la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN) étudiera les référentiels par APSA, durant le mois de juin 2021, au plan de la conformité. Un retour sera directement effectué sur la plateforme I-PackEPS vous permettant d'ajuster ces outils. Vous veillerez à consulter les commentaires en ligne pour finaliser les outils le cas échéant.

Les établissements en difficulté pour finaliser leurs référentiels d'ici la date butoir, recevront une convocation pour la commission académique de juin afin de solutionner leurs problèmes.

Textes Officiels :

Circulaire du 28 janvier 2021



Circulaire Bac Professionnel du 28 janvier 2021

Annexe à la circulaire du 28 janvier 2021



Circulaire Bac Professionnel du 28 janvier 2021 Annexe 1

Documents vierges :



CA1 Référentiel BAC PRO Vierge

CA2 Référentiel BAC PRO Vierge

CA3 Référentiel BAC PRO Vierge

CA4 Référentiel BAC PRO Vierge

CA5 Référentiel BAC PRO Vierge



Grille de vérification avant envoi :



Grille d'analyse BAC PRO

Documents exemples :



CA1 Référentiel Hauteur

CA2 Référentiel Escalade

CA3 Référentiel Step



CA4 Référentiel Badminton



CA5 Référentiel Musculation



Référentiels pour l'examen adapté baccalauréat Professionnel

Référentiel Bac GT&Pro CA3 Danse Adaptée



Référentiel Bac GT&Pro CA4 Tennis de Table Adapté



Référentiel Bac GT&Pro CA1 Demi-Fond Adapté



Fiche projet et notation 800m Adapté



Référentiels pour l'examen adapté au CAP

Référentiel CAP ponctuel CA3 Danse Adapté



Référentiel CAP ponctuel CA3 Tennis de Table Adapté



Référentiel CAP ponctuel CA1 Demi-Fond Adapté



Fiche projet et notation 800m Adapté



Référentiels pour l'examen ponctuel terminal

Baccalauréat Professionnel

CA1 - 800m



Référentiel Epreuve Ponctuel CAP 800m

Référentiel Epreuve Ponctuel Bac Pro 800m

Fiche Candidat Bac Pro épreuve ponctuel 800m

Fiche notation collective Bac Pro épreuve ponctuel 800m

Fiche Jury Bac Pro épreuve ponctuel 800m



CA3 - Danse



Bac Pro référentiel ponctuel Danse

Bac Pro Fiche Candidat Danse

Bac Pro Fiche de Notation Danse

Bac Pro Fiche jury Danse



CA4 - Tennis de Table



Bac Pro référentiel ponctuel Tennis de Table

Bac Pro Fiche Candidat Tennis de Table

Bac Pro Fiche notation collective Tennis de table

Bac Pro Fiche jury Tennis de Table



CAP

CA1 800m

Référentiel Epreuve Ponctuel CAP 800m



Fiche Candidat CAP épreuve ponctuel 800m



Fiche notation collective CAP épreuve ponctuel 800m



Fiche Jury CAP épreuve ponctuel 800m



CA3 - Danse

CAP référentiel Danse



CAP Fiche Candidat Danse



CAP Fiche notation candidat Danse



CAP Fiche Jury Danse



CA4 - Tennis de Table

CAP Ponctuel référentiel Tennis de Table



CAP Fiche Candidat Tennis de Table



CAP Fiche notation individuelle Tennis de Table



CAP Fiche Jury Tennis de Table



CAP Fiche notation collective Tennis de Table

